Publié le : 11/07/2025 15:12 (Europe/Paris)
Par : charlotte
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/35374

Commune d'USSAC

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Décision N° MA-DEC-2025-014 du 09 juillet 2025

OBJET : attribution du marché de travaux d'aménagement et de sécurisation du cheminement piéton de la route de Pataud

Le maire de la commune d'Ussac,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu l'avis publié au JORF n° 283 du 07 décembre 2023 (NOR : ECOM2332367V) relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, d'un montant inférieur à 2 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il convient de désigner une entreprise chargée de l'exécution des travaux d'aménagement et de sécurisation du cheminement piéton de la route de Pataud,

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée par avis d'appel public à la concurrence publié le 29 avril 2025 sur le site achat-public.com ainsi que dans la rubrique des annonces légales du journal « la Montagne » le 02 mai 2025,

Considérant que le marché susvisé est composé d'un lot unique,

Considérant l'ensemble des offres parvenues en mairie après consultation,

DÉCIDE

Article 1 : après analyse des offres, le marché susvisé est attribué à l'entreprise PIGNOT TP, chemin de la Galive, 19600 SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE.

Article 2 : le montant de l'offre retenue, s'élève à 189 572,00 € HT (227 486,40 TTC), dont :

- tranche ferme : 173 787,00 € HT (208 544,40 € TTC)
- tranche optionnelle (reprise des bordures et réfection des trottoirs) : 15 785,00 € HT (18 942,00 € TTC)

.../...

Publié le : 11/07/2025 15:12 (Europe/Paris)
Par : charlotte
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/35374

Article 3 : les caractéristiques des travaux sont définies aux dossiers de marché.

Article 4 : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 5 : le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2025-014 du 09 juillet 2025

Certifiée exécutoire après transmission
à la Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le 11 JUIL. 2025

MAIRIE D'USSAC (CORREZE)

Pour extrait certifié conforme,
Pour le maire empêché,

Pascal CASTELLI

Publié le : 11/07/2025 15:12 (Europe/Paris)
Par : charlotte
https://www.ussac.fr/documents_administratifs/35374

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

attribution du marché de travaux d'aménagement et de sécurisation du cheminement piéton de la route de Pataud

Date de transmission de l'acte : 11/07/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2025

Numéro de l'acte : MA-DEC-2025014 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20250709-MA-DEC-2025014-AU

Date de décision : 09/07/2025

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Travaux